

Le mag



JANVIER 24

Nos commerçants ont du talent !

Quoi de mieux pour débiter l'année que de le rappeler et de remercier tous nos commerçants qui oeuvrent au quotidien pour vous proposer des produits et des services de qualité. Saint-Saëns mérite bien son 5ème sourire qui s'est reflété durant tout le mois de décembre sur les devantures si bien décorées et éclairées de nos magasins. Les commerçants sont le reflet du dynamisme de notre ville, vous découvrirez dans nos pages où FR3 et TF1 se sont rendus pour faire découvrir à la France entière des adresses et nos produits de terroir. Nous accueillons également dans nos pages deux nouvelles enseignes : « Le cercle de la vap » et « les fleurs de Vic » qui vont ainsi combler les espaces vacants de ces derniers mois.

Dans vos boîtes à lettres vous découvrirez un petit agenda 2024 avec les numéros utiles, agenda qui existe par l'achat d'encarts publicitaires.

La municipalité remercie tous les saint-saënnais qui sont venus l'accompagner le vendredi 8 décembre au lancement des illuminations. Le scintillement des rues et le plaisir de boire ensemble chocolat et vin chaud conforte notre municipalité dans la perpétuation de cette tradition. Je profite de cet éditto pour demander l'aide aux saint-saënnais de bonne volonté pour nous accompagner dans l'accomplissement de nos manifestations villageoises ; je pense au 13 juillet, à la fête du chou et le lancement des illuminations, sans l'aide des petites mains la tâche pour vous satisfaire dans ces animations devient difficile.

Dans nos pages vous découvrirez les visages de nos aînés mais aussi ceux de nos enfants recevant leurs colis de Noël. D'autres visages, plus exotiques sont aussi à découvrir sur la promenade de la Varenne.

Ce mois de décembre fut foisonnant en animations ce qui donne à notre ville tout son relief et confirme les choix des commerçants et nouveaux habitants à s'établir à Saint-Saëns.

Retrouvons-nous samedi 13 janvier pour que mon équipe municipale et moi-même vous souhaitons de vive-voix nos vœux les meilleurs pour cette année 2024 qui s'ouvre à nous.

Belle année 2024

Karine Hunkeler
Maire de Saint-Saëns



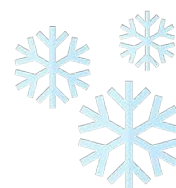
L'AGENDA DE JANVIER

Samedi 13 janvier – cinéma-théâtre – 15h30 – vœux de Madame la Maire

Janvier et février – exposition sur l'Ethiopie – sente de la Varenne

Samedi 9 février – cinéma-théâtre – documentaire « Le gars des Callouins »

Samedi 24 février – cinéma-théâtre – Lady Starlette and friends



ÉTAT CIVIL

Décès :

Patrick RABOUILLE, né le 15 janvier 1952 et décédé le 21 novembre 2023.

Jeannine FUSSIEN veuve MICHEL, née le 16 avril 1931 et décédée le 25 novembre 2023.

Nicole DAVID veuve BATAILLE, née le 20 juin 1938 et décédée le 26 décembre 2023.

Naissance :

Tiago BACHELET, né le 20 novembre 2023 à Dieppe.

Lyam DIEUTRE, né le 27 novembre 2023 à Mont-Saint-Aignan.



CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU

MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 À 18H00
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

51/2023 - SPL CINÉ SEINE – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Objet :

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SAËNS est amené à délibérer pour la poursuite de la diffusion cinématographique au Cinéma-Théâtre par la Société Publique Locale Ciné-Seine qui recourt, par délégation de service public, à la Société NOÉ Cinémas ; et ce, à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 années.

Une nouvelle mise en concurrence a été faite par la SPL et c'est NOÉ Cinémas qui, de nouveau, a candidaté pour exercer un service semblable dans son architecture et dans sa tarification. NOÉ Cinémas a été déclaré nouvel adjudicataire.

On rappelle que dans le cas d'une DSP, l'exploitant se rémunère par la tarification qu'il pratique auprès des usagers, conformément au contrat conclu.

En résumé :

La Commune de SAINT-SAËNS s'engage à poursuivre pour 5 années la diffusion cinématographique à raison de 23 séquences par an. Sachant que NOÉ Cinémas pratiquera auprès des usagers des diffusions cinématographiques au Cinéma-Théâtre le tarif de 5 € la séance (ou de 3,80€ pour les titulaires d'une carte d'abonnement).

FINANCES

52/2023 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire

Par délibération n° 24/2023 du 30 mai 2023, le conseil municipal a voté à l'unanimité le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Saint-Saëns, et autorisé Madame la Maire à lancer une procédure de consultation des maîtres d'œuvre.

Aussi, la municipalité a souhaité se faire accompagner par le cabinet ATMOS, assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la désignation et le suivi des études.

Après analyse de l'ensemble des offres déposées, le groupement classé premier du rapport d'analyse des offres est :

- Artech Architecture – Siret 43572285500044

- Eco Fluides – Siret 50379775500033

- Thierry Lebaron – Siret 79056500600034

Pour un montant total des prestations estimé à **99 989.26 € HT**.

54/2023 - Frais de fonctionnement des écoles

Madame la Maire expose au Conseil Municipal l'application des frais de fonctionnement des écoles publiques de Saint-Saëns à l'ensemble des communes dont les jeunes enfants sont résidents, qu'ils soient en classe normale ou Ulis.

Le mode de calcul à compter de la rentrée 2023 se fera comme suit :

1-Frais de fonctionnement

Le calcul se fera sur la moyenne des trois dernières années :

Coût total du fonctionnement (hors investissement) / nombres d'élèves

Sections maternelle – Section élémentaire

Facturation en fin d'année scolaire

2-Frais de restauration pour les RPI de Maucombe et Beaumont, et le SIVOS de la Source

Tarif unique de 7 €, applicable pour chaque repas pris, facturation à chaque fin de mois.

Pour l'année scolaire 2023/2024 et 2024/2025 le coût pour un élève de maternelle sera de **1 494.95 €**

Pour l'année scolaire 2023/2024 et 2024/2025 le coût pour un élève d'élémentaire sera de **405.94 €**

Ces montants seront réactualisés tous les 2 ans.

PATRIMOINE

59/2023 - Modification simplifiée du PLU n°2

Mme le Maire de Saint-Saëns rappelle que la modification simplifiée porte sur les points suivants :

1.Modifier le règlement de la zone Uy afin de faciliter les activités de revalorisation des entreprises existantes ;

2.Adapter plusieurs dispositions règlementaires posant des difficultés d'application (notamment les règles relatives à l'aspect des constructions).

Entendu l'exposé de Mme le Maire de Saint-Saëns, et après en avoir délibéré :

Décide de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie de Saint-Saëns ;

- Mise à disposition d'un registre en mairie de Saint-Saëns où le public peut porter ses observations ;

- Mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune : www.saintsaens.fr ;

- Possibilité, pour le public, d'écrire à la commune pour faire part de ses observations, par courrier : Hôtel de Ville, Place Maintenon, 76680 Saint-Saëns ; ou via l'adresse courriel : contact@saintsaens.fr

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Saëns durant un mois, et d'une mention dans le journal Le Réveil – édition Pays de Bray, via Médialex.

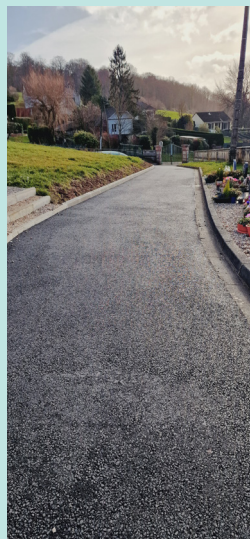
Mme le Maire de Saint-Saëns est chargée de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées supra.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des décisions du Conseil Municipal sur le tableau d'affichages à l'extérieur de la mairie.

VOIRIE

TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Les travaux attendus sont aujourd'hui effectués, une allée en enrobés à chaud a été aménagée avec bordures pour desservir l'extension du cimetière jusqu'au portail du chemin dit des anglais.



IMPASSE DU MESNIL BESNARD

Reprofilage et réfection du chemin de l'impasse du Mesnil-Bénard



LA ROULIÈRE

Création de 300 mètres de caniveau à la Roulière



C'est avec l'aide du camion et du personnel VEOLIA que les agents municipaux ont réussi à dégager l'arbre tombé sur la zone de captage de Saint-Saëns. L'arbre fut ainsi tronçonné et sorti de la rivière. Cette opération assurera une captation souterraine de bonne qualité.

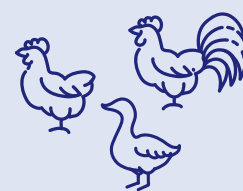
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conservé les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

ASSOCIATIONS

ACPG CATM

Le cercle de l'association ACPG-CATM s'est rassemblé dans la salle du Vivier le dimanche 10 décembre pour déguster une choucroute préparée par la Maison Dumont. Ce moment de partage fait partie des réunions emblématiques de l'association et c'est pourquoi il fédère toujours autant de participants. Chacun apporte son assiette et son couvert pour alléger l'intendance et les camarades de l'association se chargent du service, ce qui contribue à la convivialité du moment. Le Président, Roger Boucher, insiste pour que mets, pains et desserts sortent des ateliers de nos commerçants. Cette ultime réunion de l'année a ravi tous les participants.

Les membres du bureau de l'association ACPG CATM



Photo des membres du bureau de l'association :

Messieurs Claude Morel, Roger Boucher Alain Lippmann, Madame Denise Bisson, Alain Bisson, André Dujardin et Claude Fournier



COMMÉMORATION DU 5 DÉCEMBRE

Comme tous les ans la République renouvelle le 5 décembre son hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie de 1952 à 1962. Saint-Saëns ne déroge pas à cette tradition et c'est toujours avec beaucoup de solennité que Madame Karine Hunkeler, Maire de Saint-Saëns, Monsieur Boucher Président de l'ACPG CATM et tous les

membres de l'association qui ont participé à la remise de la gerbe commémorative. La pluie glaciale qui balayait le parvis de la Mairie a fait refluer l'ensemble des participants dans la salle des mariages pour partager le verre de l'amitié. Nous remercions l'ACPG CATM pour son œuvre de mémoire dans l'agitation qui étreint le monde d'aujourd'hui.



DÉTENTE ET LOISIRS DE LA VARENNE



Le dimanche 22 octobre, l'Association Détente et Loisirs de la Varenne (ADLV) organisait le championnat départemental de gymnastique rythmique à Saint-Saëns au gymnase du Val de Boulogne. Dans une ambiance conviviale, sportive et sur le thème d'octobre rose, les gymnastes ont donné le meilleur d'eux même. De beaux résultats pour le club de Saint-Saëns laisse présager

d'une belle saison. Un grand merci à tous les bénévoles pour l'organisation de cette manifestation. Merci également au syndicat du collège et à la mairie sans qui nous ne pourrions accueillir ce championnat à Saint-Saëns et à nos partenaires : Actif Coiffure, Atelier Abeilles et Romarin, Crédit Agricole et R&J Habitat.

LES AMIS DE LA RÉSIDENCE D'EAWY ET LE CERCLE DE L'AMITIÉ DE SAINT-SAËNS

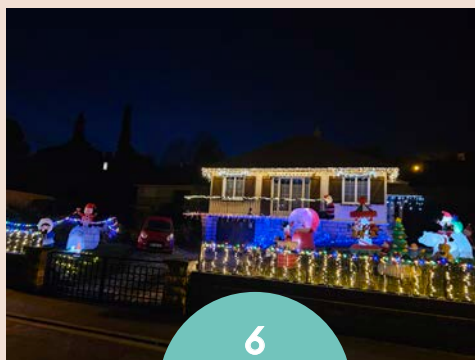
L'Association Les Amis de la Résidence d'Eawy et l'Association Le Cercle de l'Amitié de Saint-Saëns se sont retrouvées le 2 décembre à la résidence pour célébrer leur fête de Noël. C'est dans une ambiance joyeuse que s'est déroulée cette journée rythmée par la chorale des résidents, une séance de danse assise et la venue du Père Noël qui a ravi petits et grands. Crêpes, café, chocolat et vin chaud ont également réchauffé les cœurs sous l'oeil bienveillant de Casse-Noisette. Le marché de Noël de ces associations a rencontré un vif succès. Quelle belle journée !



REMISE DES RÉCOMPENSES DES ILLUMINATIONS DES FAÇADES



Le 22 décembre, Madame Mireille Elie a procédé à la remise des récompenses des meilleures illuminations des façades et balcons, étaient venus à cette petite manifestation : Monsieur et Madame Abraham, monsieur Barra, madame Freullet, monsieur Feray et madame Maillard, monsieur Lejeune et madame Lefebvre étaient excusés.



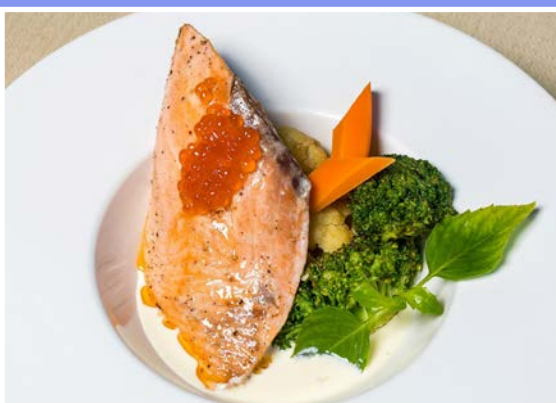
NOS COMMERÇANTS SAINT-SAËNNAIS ONT DU TALENT !

Deux commerçants de Saint-Saëns se sont distingués sur nos chaînes nationales en ce début de décembre avec pour thème commun la gastronomie normande.

Deux produits sont mis à l'honneur : La poule au blanc sur FR3 dans le magazine « météo à la carte » et la truite à la normande sur TF1 dans le cadre du journal de 13H et l'élection de la meilleure recette de Noël.

ARNAUD MORICE OUVRE LES PORTES DE « LA BONNE ADRESSE » À L'ÉQUIPE DE MÉTÉO À LA CARTE SUR FR3

Quelle surprise de découvrir sur une chaîne télévisée nationale un petit reportage sur Saint-Saëns et particulièrement sur la confection de la poule au blanc par le propriétaire de « la bonne adresse ». Arnaud nous parle de lui, de ses goûts et comment il en est venu à cuisiner. Au fil du reportage, nous suivons, pas à pas, la confection de ce plat gourmand et réconfortant dont les touches de crème bien normande et de cidre brut apportent au plat une authenticité de terroir. À sa table, Messieurs Alain Fihue et Dominique Mauger sont venus confirmer devant la caméra la gourmandise du plat. Arnaud a profité de la venue des reporters pour pousser la porte de la brocante de Mické et nous faire partager son goût des plaques publicitaires qui ornent les murs de son enseigne. Depuis ce passage à la télévision, le téléphone ne cesse de sonner et la poule au blanc est en passe de devenir le plat-signature de « la bonne adresse ».



LA CAMÉRA DE TF1 À LA PISCICULTURE MAISON-LEFÈVRE

Dans le cadre de « 13H fête Noël », TF1 a lancé en décembre le concours de la meilleure recette de Noël. Aussi, c'est dans le séjour des propriétaires de la Pisciculture Maison-Lefèvre que la caméra de TF1 est venue filmer la confection de la truite normande. Pour se faire, Catherine et Xavier Lefèvre ont revêtu leurs tabliers de chef et cuisiné le produit qu'ils connaissent le mieux : la truite. Avec habileté, nos deux cuisiniers du jour, ont réalisé un filet de truite à la normande aux arômes de citron et d'estragon le tout magnifié par une bonne dose de crème normande. Nous espérons que les téléspectateurs ne manqueront pas de voter pour cette recette gourmande au prix tout à fait raisonnable.

Les produits de la Maison-Lefèvre sont disponibles au 122, L'Abbaye - Saint-Saëns du lundi au jeudi de 9h à 16h et le vendredi de 9h à 18h.

LE CERCLE DE LA VAP

Une nouvelle enseigne a vu le jour, jeudi 14 décembre à Saint-Saëns « Le Cercle de la Vap »

Aujourd'hui la cigarette traditionnelle est largement discréditée, sa concurrente immédiate, la cigarette électronique reste une alternative. Pour avoir été un fumeur traditionnel, Benjamin Bichler a réussi à se déshabituer de la cigarette grâce à ce substitut, plus sain et plus économique. Sa satisfaction fut telle, qu'au tournant de sa vie professionnelle, l'idée lui est venue d'ouvrir un magasin dédié à la cigarette électronique. Ses recherches l'ont amené à travailler avec ce concept de « vap » axé sur le conseil et la qualité des produits. Cette franchise « Le Cercle de la Vap » dont la maison-mère est située à Brignoles (83) ne travaille qu'avec des arômes naturels issus pour certains des distilleries de Grasse (06). Les cartouches sont conçues dans le laboratoire « Liquidarom » (propylène glycol, glycérine végétale, arômes, nicotine ou non) , elles sont sans eau, sans alcool, sans produits cancérigènes et tous les produits répondent aux normes AFNOR.

Benjamin Bichler vous accueille au 5 rue Raymond Poincaré. Vous pouvez le contacter sur Facebook « Cercle de la vap de Saint-Saëns ». Dès février, les produits pourront être retirés en click and collect. Attention, les mineurs non accompagnés ne sont pas acceptés.



UNE NOUVELLE ENSEIGNE SUR LA PLACE MAINTENON

« Les fleurs de Vic » car tel est le nom de ce nouveau magasin de fleurs s'est ouvert jeudi 21 décembre redonnant de l'animation à cette partie de la place. La souriante commerçante, Madame Lucie Mauger, ne boude pas son plaisir de revenir à Saint-Saëns après un petit détour de cinq ans chez Leroy-Merlin. Lucie connaît bien la ville puisqu'elle y a passé ses années de collège puis travaillé chez Nymphéa pendant onze ans. Aujourd'hui elle se lance dans ce qu'elle a le plus envie faire : la composition florale, la décoration d'intérieur et vous accompagnera dans le choix de vos fleurs pour toutes les occasions.

Vous pouvez la contacter au : 02 78 81 96 41

ou par e.mail : lucie1989@orange.fr



LES ANIMATIONS DU CASS

Le Chalet du CASS a eu le plaisir d'accueillir en décembre : Le football club de la Varenne, le club pongiste de Saint-Saëns, Saint-Saëns fitness, Saint-Saëns footgolf. Ces associations ont créé des petits rassemblements festifs, rassemblant ainsi leurs membres.

Les membres du footgolf ont participé à l'accueil du défilé des tracteurs de Noël organisé par les jeunes agriculteurs de Bosc-le-Hard. Ce défilé de près de 25 tracteurs a convergé vers Saint-Saëns en provenance de Bellencombe. À cette occasion l'association des commerçants et artisans (CASS) a offert un verre de cidre chaud ainsi que des friandises aux enfants, qui furent très appréciés par l'association des jeunes agriculteurs de Bosc-le-Hard. De nombreux badauds sont venus applaudir ce défilé festif, haut en couleurs, remplaçant ainsi la ruralité de nos jeunes agriculteurs au centre du territoire, à n'en pas douter cette manifestation sera reconduite en décembre prochain.

C'est dans une dynamique festive que cette année encore associations et commerçants artisans se réunissent pour animer le centre-ville.





Cette année encore les petits des classes maternelles et CP ont eu la chance de voir le père Noël et ses lutins qui sont arrivés chargés de 145 cadeaux choisis avec soin par la municipalité (avec le concours de Bénédicte de Len'optique). Ces jeux adaptés pourront à n'en pas douter animer les moments en famille, ou entre copains avec des jeux comme Oscar et Max mêlant suspens et mémoire, ou le jeu des 5 Sens ou encore le Bingo, Mémo, Domino, des favoris pour les petites sections. Les CP pourront s'amuser seuls en mobilisant observation et patience avec le Tangram.

Les plus grands ont assisté cette année à la projection d'un film d'animation « Little Némó » adapté d'un classique de la BD américaine de Winsor Mc Cay. Des peintures de cet univers ont travaillé à ce film tels Moebius, Ray Bradbury et Chris Columbus. Ils ont emmené les enfants avec Némó sur un lit magique au pays des rêves accueilli par le roi Morphé au royaume de Slumberland, une extraordinaire aventure.



Les enfants, adolescents, adultes accompagnateurs, ont pu en cette période de fête assister également le 27 décembre à la projection de « Shaun le mouton » pour les plus jeunes et au dernier film de Hayao Miyazaki « le garçon et le héron », choisis par la municipalité pour toucher un public varié. Près de 180 personnes sont venues assister à ces séances de cinéma, certains spectateurs ne connaissaient pas le cinéma-théâtre aussi nous espérons que cet après-midi de divertissement leur donnera le désir et l'envie de fréquenter cette salle de spectacles. Quelle chance de pouvoir découvrir le nouveau et peut-être dernier Miyazaki, père du studio Ghibli au Japon, créateur des films comme « le château ambulant », « la princesse Mononoké » ou encore « le vent se lève ». Un immense spectacle visuel où chaque plan est une toile peinte à la main. Ce 12ème long métrage qui a nécessité 7 ans de travail aborde les thèmes chers à son auteur : l'enfance, le deuil, la relation de l'homme à la nature, l'écologie et la technologie, la difficulté de rester pacifiste... tout en capturant l'imagination des spectateurs de tous âges.

Ces projections ont été offertes par la municipalité pour faire plaisir aux jeunes de notre commune et leur faire découvrir la richesse du cinéma d'animation pour terminer l'année agréablement.



Le vendredi 21 décembre une séance de cinéma fut offerte aux enfants des classes élémentaires. Environ 100 enfants accompagnés de leurs professeurs. Film projeté : « Little Némó ».



Vendredi 8 décembre, le lancement des festivités de la ville Saint-Saëns a rassemblé un grand nombre de familles. Elles étaient venues boire des chocolats et vins chauds de saison offerts par la municipalité. Entraînée par le chœur des habitants massés sur la place Maintenon, Karine Hunkeler, et le Père Noël à ses côtés, ont appuyé sur le bouton rouge, point de départ de la mise en lumière de la ville. Ensuite, Madame la Maire a fait distribuer des places gratuites de cinéma pour les enfants et les plus grands et fait ouvrir une piste de luge spécialement dédiée pour les plus petits, ce qui n'a pas empêché les plus grands de s'adonner à quelques glissades.

Conjointement à ces manifestations festives, la guérite des commerçants du CASS était ouverte pour proposer crêpes et vins chauds au bénéfice du Téléthon, les actions se sont poursuivies le samedi 10 et dimanche 11.



FESTIVITÉS



TÉLÉTHON RIME AVEC ACCORDÉON

Pour la deuxième année consécutive Delphine Hubin et Pascal Caudrellier sont venus animer la soirée du samedi 9 décembre au bénéfice du Téléthon. Plus de 200 personnes avaient réservé leur place et cette affluence a contribué à la réussite de la soirée.



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Grande affluence au rez-de-chaussée de la Mairie lundi 18 décembre au matin, de nombreux saint-saënnais de plus de 65 ans sont venus retirer leurs colis de Noël. Membres du CCASS, adjoints, conseillers, bénévoles sont venus prêter main-forte cette semaine à la distribution des colis. Cette année le colis se composait d'un pain d'épices au miel préparé par A. Levasseur (apiculteur), un petit ballotin de chocolats des pâtisseries-boulangeries Leroy et Coulanges et trois chèques-cadeau d'une valeur de 10€ l'unité à dépenser chez nos commerçants partenaires, de quoi apporter un petit plus à la réussite des fêtes de fin d'année.



DES COLIS DE NOËL POUR NOS AÎNÉS

Samedi 16 décembre, il y eut une distribution de colis de Noël offerts par le CCAS à la maison de retraite de Saint-Saëns. Les quatre-vingt cinq résidents ont reçu un colis avec une photo d'eux-mêmes. Ces photos furent prises, tirées et encadrées par les membres de l'association photographique Claque-Pépins. Au matin de ce samedi, Madame Karine Hunkeler, maire de Saint-Saëns et Monsieur Pascal Tacconi, adjoint, sont venus saluer et distribuer les premiers colis ; l'après-midi, Monsieur Tacconi est revenu porter main-forte à Madame Jocelyne Vasse, membre de la commission du CCAS pour finaliser cette distribution dans l'humour et la bonne humeur pour le plus grand plaisir des résidents.





BEAU SUCCÈS DU SPECTACLE DE MARIONNETTES

Le spectacle « Le loup de Noël » organisé mercredi 20 décembre a rassemblé une cinquantaine de personnes. Un franc succès qui a nécessité l'utilisation de la salle de motricité de l'école maternelle, la médiathèque ne pouvant accueillir autant de monde. Près de 25 enfants, accompagnés de leurs parents, grands-parents ou nounous, sont venus rencontrer les marionnettes de la compagnie Filemuse. Les deux artistes venus de Tôtes ont revisité les contes des « trois petits cochons » et du « petit chaperon rouge » avec beaucoup d'humour, avant de présenter aux enfants un loup bien facétieux ayant volé les habits du Père Noël.

Deux autres animations avaient eu lieu le mercredi précédent : un après-midi jeux et une rencontre du Cercle des lecteurs, rassemblant chacune une dizaine de participants. Notez que le prochain après-midi ludique, le 40e organisé par la médiathèque depuis début 2017, est prévu mercredi 17 janvier à partir de 14h.

BIBLIOTHÈQUE

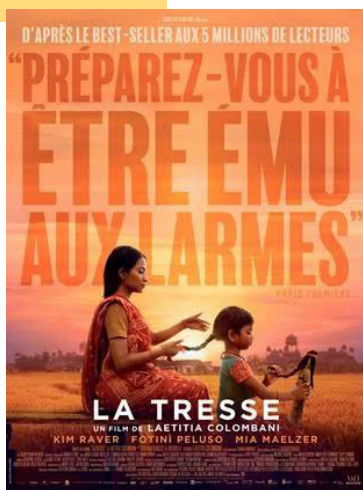


CINÉMA

Dimanche 14 janvier



15h30 :
Wish

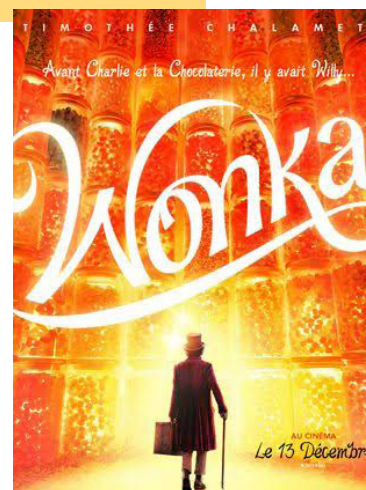


17h30 :
La tresse

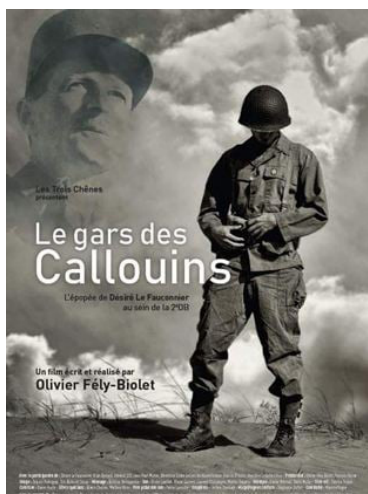
Dimanche 28 janvier



17h30 :
Les trois mousquetaires :
Milady



15h30 :
Wonka



Le 9 février 2024 un court-métrage documentaire de 46mn d'Olivier Fély-Biolet vous sera proposé au cinéma théâtre : Le gars des Callouns. Ce documentaire vous retrace l'épopée de Désiré Le Fauconnier qui le 4 août 1944, âgé de 17 ans s'engage volontairement au de la 2eDB du général Leclerc. En quelques semaines, il se trouve au coeur de la bataille de Normandie, de la Libération de Paris, de la bataille de Dompierre, de la Libération de Strasbourg, de la découverte du camp de concentration Dachau et de la prise de la Kehlsteinhaus (Nid d'Aigle d'Hitler). Il s'est éteint le 31 juillet 2023 mais Olivier Fély-Biolet, scénariste de la mémoire nous fait revivre les heures mouvementées de cet adolescent trop vite précipité dans les turpitudes de la guerre.

EXPO



EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE LE LONG DE LA VARENNE

Cet hiver, Saint-Saëns expose l'Afrique et plus particulièrement les photos d'un photographe baroudeur, Thomas Morel, qui en 2016 a découvert les peuples de la rivière Omo au sud-est de l'Ethiopie.

À l'époque, il eut la chance de rencontrer le seul guide se déplaçant à moto qui lui permit de sillonner près de 900 km de pistes durant une dizaine de jours. Il ressort de cette épopée photographique : « Ameseginalehu ». C'est une plongée temporelle parmi trois peuples nomades (Mursis, Hamars et Dassanetchs) dont les cultures ancestrales restent pour nous occidentaux encore très exotiques. Ce photographe normand s'est approché au plus près de ces ethnies pour les comprendre et les photographier dans leurs plus beaux appareils. Ces peuples s'offrent à notre regard dans la richesse de leur culture tribale avec leurs plateaux-linguales, leurs scarifications, leurs peintures mais surtout leurs regards empreints d'une grande confiance. Dans cette exposition, ce sont essentiellement les femmes et les enfants qui vous sont donnés à voir.

Ces nomades aux visages énigmatiques pour certains sont à découvrir sur la sente de la Varenne jusqu'à la fin février.

CONCERT ET RÉCOMPENSES

Pour cette sixième année, la soirée des récompenses a démarré sous les meilleurs augures ce mardi 19 décembre. En effet, la Caisse Locale du Crédit Agricole de Saint-Saëns par l'intermédiaire de Madame Valérie Hemmen et Monsieur Stéphane Eliot a remis un chèque de 2 500 euros pour l'école de musique Boïeldieu. De petites pépites se sont fait entendre au piano ou en donnant de la voix dans des chansons d'hier et d'aujourd'hui. Entre le trac et timidité ces jeunes musiciens n'ont pas démerité et ont montré le meilleur d'eux-mêmes. Cette école emmenée par Madame Carole Verhaegen et Monsieur Ludovic Maquin rassemble plus de 140 élèves dont 25 à l'antenne de Saint-Saëns. Nous ne pouvons que saluer l'effort conjugué au plaisir déployé par tous les intervenants de cette soirée.



À louer :

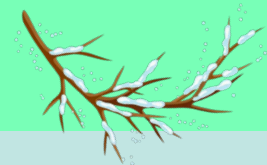
Logement situé à l'ancienne gare de Saint-Saëns entièrement rénové

Au rez-de-chaussée de la gare, logement se décomposant ainsi :

Un séjour avec cuisine ouverte de 30m², une chambre de 11 m², une chambre de 16 m², salle de bains, wc indépendant. Une cour fermée d'environ 200 m² permettant le stationnement. Chauffage électrique.

Prix : 700 euros

dossier à déposer en mairie avant le 20.01.24

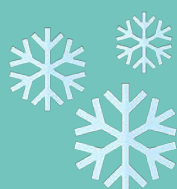


Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la distribution du mag.
Renseignement en mairie.

HÔTEL DE VILLE - BP 09 - 76680 SAINT-SAËNS
Tél : 02.35.34.51.19 - mail : contact@saintsaens.fr



Ne pas jeter sur la voie publique



Rédaction : Mairie de Saint-Saëns – BP 9 – 76680 Saint-Saëns
Impression : Imprimerie du Pays de Bray – 13 bis rue cauchoise –
76270 Neufchâtel-en-Bray
Conception graphique / mise en page : Tapa Idée

Directrice de la rédaction : Karine Hunkeler

